

Table des Matières

Asile / emploi	2
Documents de résidence	2
Autorisation d'emploi	3

Asile / emploi



Si vous avez des inquiétudes sur le/ la

- Procédure d'asile
- Tolérance de séjour
- Permis de travail

[nous sommes à votre disposition par téléphone à ou à tout moment à .](#)

Documents de résidence

Permis de séjour - fuite / asile

Toute personne qui vient en Allemagne pour demander asile reçoit un titre de séjour. Il est souvent appelé «carte d'identité». Ce document de séjour fournit des informations sur le statut dans la procédure d'asile et sur les restrictions à l'emploi qui s'appliquent (quand puis-je travailler?).

Il existe cinq documents différents:

1er Attestation d'arrivée

Statut : Demandeurs d'asile

Contexte : Délivré aux personnes qui ont demandé l'asile. Valable pour la période entre l'enregistrement en tant que demandeur d'asile et la demande officielle d'asile auprès de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF).

2. Autorisation de séjour

Statut : Demandeur ou demandeuse d'asile

Informations de base : délivré pour mener à bien une procédure d'asile jusqu'à la décision concernant la demande d'asile. C'est l'Office fédéral de la migration et des réfugiés (BAMF) qui se prononce sur la demande d'asile. Si la demande d'asile est rejetée comme non fondée, il est possible d'exercer un recours auprès du tribunal administratif. Jusqu'au rendu de la décision du tribunal administratif, le séjour est considéré comme autorisé.

La pièce d'identité pour la demandeuse ou le demandeur d'asile mentionne les conditions à respecter concernant l'emploi, le lieu de résidence et les éventuelles limitations de déplacement.

Au cas où un permis de travail est nécessaire, celui-ci peut être demandé auprès des autorités compétentes en matière d'immigration (par l'employeur ou l'employé)

3. Certificat provisoire

Statut : Réfugiés reconnus

Contexte : Certificat pour la période allant de la décision positive sur la procédure d'asile à la délivrance du titre de séjour (permis fictif) ou pour une phase de vérification ou de renouvellement des documents (maintien de validité fictif).

4. Permis de séjour

Statut : Réfugiés reconnus

Contexte : décision positive concernant la demande d'asile

Le permis de séjour est un titre de séjour temporaire. Il est délivré aux fins stipulées dans l'Aufenthaltsgesetz (loi relative au séjour des étrangers en Allemagne). Pour les réfugiés, il existe différents types de permis de séjour pour des motifs humanitaires.

- Ouvre la possibilité à un droit de séjour ultérieur illimité (permis d'établissement)
- Accès sans restriction au marché du travail

5. Tolérance de séjour

Statut : Séjour toléré

Contexte : décision négative à la demande d'asile

Une « tolérance » est une suspension de l'expulsion. Ce document est délivré à titre provisoire lorsqu'une mesure d'expulsion est impossible pour des raisons juridiques, factuelles, humanitaires ou personnelles.

- Le travail n'est généralement possible qu'avec l'accord préalable des autorités d'immigration.
- Interdiction de travail si le motif de la tolérance est un manque de clarification de l'identité

Autorisation d'emploi

Permis de travail

Les personnes titulaires d'une autorisation de séjour ou d'un permis de tolérance sont autorisées à travailler si elles disposent d'un permis.

Un permis d'emploi est délivré par le service des étrangers.

Le permis d'emploi doit être demandé auprès du service des étrangers.

Pour ce faire, il convient d'utiliser ce formulaire : [Demande de permis d'emploi](#).